

pour les constructions et à quelques centaines de millions par année, mais à bien davantage.

L'initiative prévoit, pour les personnes en formation – ce qui a été peu souligné jusqu'à présent –, un salaire qui correspondrait à 1760 francs par mois. Croyez-vous que beaucoup de patrons suisses, surtout de petites et moyennes entreprises, seront capables de donner une telle somme à leurs apprentis? Cela signifie donc que, si une telle initiative était adoptée, les jeunes intéressés par des professions traditionnelles préféreraient l'atelier d'apprentissage pour toucher le montant de 1760 francs, et les petits patrons ne trouveraient alors plus d'apprentis. Si les patrons devaient débourser une telle somme, le coût économique deviendrait très vite inacceptable et l'application de l'initiative entraînerait donc des dépenses qui ne seraient plus de l'ordre de quelques milliards mais de quelques milliards.

En outre, autre désavantage important: aujourd'hui, les jeunes qui font un apprentissage chez un patron reçoivent une formation pratique, dite «sur le terrain». Or, dans des ateliers d'apprentissage, cette formation risquerait bien de n'être que théorique, et de n'aboutir qu'à une profession à la mode, choisie par la grande majorité, ce qui, par voie de conséquence, entraînerait le chômage maximal par la suite. Ainsi donc, la nécessité se ferait sentir de disposer d'un plus grand nombre d'ateliers de recyclage. Or, si ce recyclage est tout à fait supportable dans les conditions actuelles de l'économie, il ne le serait plus dans les conditions créées par l'initiative elle-même.

Il y a encore lieu de signaler le problème des effectifs des apprentis en Suisse: ils sont en voie de diminution. Nous parvenons en effet aujourd'hui à la fin de volées hautes comprenant des jeunes âgés aujourd'hui de 16 ans. Tout l'enseignement primaire et secondaire est déjà transformé par des baisses d'effectifs, considérables en certains endroits, et touchant le niveau d'âge situé jusqu'à 14 et 15 ans. Ces baisses d'effectif vont commencer à toucher le domaine de l'apprentissage. On peut compter une diminution de 25 à 30 pour cent par rapport aux effectifs actuels, d'ici une dizaine d'années.

L'exposé de ces faits montre que l'initiative est, sauf pour quelques cas marginaux, parfaitement inutile et même dangereuse: en effet, tous les jeunes se mettraient à fréquenter un atelier d'apprentissage, ce qui nécessiterait ensuite la création d'un nombre plus important d'ateliers de recyclage. Je me permets de demander ici à M. Furgler, président de la Confédération, s'il pourrait m'indiquer – cela n'est pas mentionné dans le message – combien l'on pourra encore compter d'apprentis dans les professions traditionnelles d'ici l'an 2000. Je suppose qu'il y en aurait fort peu, si ce n'est aucun en cas d'acceptation de l'initiative.

Par ailleurs, cette initiative détruit considérablement le système traditionnel en matière d'apprentissage. Elle crée de plus de manière inutile un bétonnage de la Suisse pour une somme d'au moins 2,1 milliards, si nous prenons l'estimation optimiste du Conseil fédéral. En revanche, si l'on suit mon raisonnement, ce montant serait plus élevé.

En ce qui concerne les motions – puisqu'il va de soi que nous refuserons pour notre part cette initiative – je vous informe que la motion I, présentée par la minorité de la commission, a toute notre sympathie. En effet, elle vise à revaloriser quelque peu les gens de la «formation professionnelle» par rapport aux «gens des études». Jusqu'à présent, les étudiants ont souvent été favorisés par rapport aux apprentis. Il nous semblerait donc normal que l'on fasse un geste en faveur de cette formation professionnelle. En l'occurrence, il y a encore lieu de signaler que les étudiants qui reçoivent également une formation professionnelle pourraient, de même, exiger le paiement de la somme en question de 1760 francs par mois, si l'initiative était adoptée.

La motion II n'amène pas grand-chose, il y a seulement lieu de biffer l'expression «si possible» à l'article 27. De plus, elle présente une grande difficulté, en ce sens que les petites écoles professionnelles ne pourront probablement pas suivre la voie qu'elle trace car celles-ci se trouveraient en face de difficultés financières ou se verrait même, dans cer-

tains cas, menacées dans leur existence. C'est pourquoi, pour notre part, nous ne pouvons donner suite à la motion II. La motion III a trait aux buts généraux. Il faudrait en voir la concrétisation. Toutefois, ces buts généraux nous paraissent louables, nous soutiendrons donc la motion III.

Oehen: Unsere Fraktion hat diese Volksinitiative geprüft, hat sich Überlegungen über unsere heutige Situation angestellt und ist zu folgenden Schlüssen gekommen: Wir verfügen in unserem Lande über qualitativ sehr gute Berufsleute auf allen Ebenen. Mängel haben wenig oder nichts mit dem Ausbildungsangebot zu tun. Das Berufsbildungswesen in der Schweiz ist ausgezeichnet organisiert. Die gesetzlichen Grundlagen genügen. Sektorielle Verbesserungen sind immer und überall in Prüfung und werden auch realisiert. Für Fortbildungswillige existiert ein reichhaltiges Angebot. Umschulungen auf andere Berufe sind möglich und werden bei strukturellen Veränderungen der Wirtschaft von den Behörden in Zusammenarbeit mit den Sozialpartnern zusätzlich, je nach Beschäftigungsmöglichkeiten, organisiert. Damit ist ein zukunftsgerichtetes Angebot in Berufen sichergestellt, die dann tatsächlich auch Anstellungsmöglichkeiten ergeben. Die zahlenmäßig abnehmenden Jahrgänge von 1964 bis zu Beginn der achtziger Jahre bewirken auf viele Jahre hinaus ein Überangebot an Ausbildungsplätzen. Lehrwerkstätten für spezielle Situationen bestehen heute schon, und es steht der Gründung neuer Lehrwerkstätten nichts im Wege. Jugendliche, die keinen Beruf lernen wollen, verzichten aus eigenem Willen und in eigener Verantwortung, und nicht, weil die Möglichkeiten fehlen. Jugendliche, die keinen Beruf lernen können, weil ihnen die intellektuellen und manuellen Voraussetzungen fehlen, können auch in noch so grosszügig ausgebauten Lehrwerkstätten nicht zu vollwertigen Berufsleuten herangezogen werden.

Die Fraktion lehnt also die Volksinitiative ab, da diese offene Türen einrennt, unnötig enorme Kosten verursachen würde, sich gegen unsere gesellschaftspolitischen Vorstellungen wendet und weil sie unrealistisch und unnötig ist. Wir lehnen auch die drei Motiven der Kommissionsminderheit ab, denn wir können nicht dauernd von allen Seiten unsere eigenen Sparbeschlüsse in Frage stellen. Dem Rat fehlt zudem weitgehend der Wille, neue Einnahmequellen für die Bundeskasse zu erschliessen; das für alle höchst wichtige Ziel des Ausgleichs des Bundeshaushaltes werden wir auf diese Weise nie erreichen. Wir lehnen die Motiven auch ab, weil die Umschulung und Weiterbildungsmöglichkeiten von der Wirtschaft im eigenen Interesse und damit in realistischer Weise organisiert werden. Die Lösung eventueller finanzieller Schwierigkeiten im Einzelfall können zudem schon heute in würdiger Art gelöst werden.

Gestatten Sie mir zum Schluss noch eine Bemerkung zu den Ausführungen von Kollege Jaeger. Die Tatsache, dass diese Initiative von 106 000 Bürgern unterschrieben wurde, garantiert noch keinesfalls, dass sie notwendig und qualitativ richtig ist. Das Migros-Referendum gegen die revidierte Zuckerverordnung hat 250 000 Unterschriften erreicht. Auch das ist kein Beweis dafür, dass dieses Referendum richtig ist. Die Zahl der Unterschriften bei Referenden und Initiativen ist vielmehr der Ausdruck der Potenz der Organisatoren als des Inhaltes des Referendums und der Initiative. Ich kann Ihnen das aus eigener Erfahrung, die nun über anderthalb Jahrzehnte dauert, mit aller Klarheit sagen.

Präsident: Das Wort hat Frau Deneys, die zugleich die Motion I der Minderheit der Kommission begründet.

Mme Deneys: Personne ne l'a vérifié, mais on raconte depuis longtemps que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Les chances d'acceptation de l'initiative que nous examinons sont même si infimes qu'elles risquent de bloquer la discussion nécessaire et permanente que nous devons mener afin d'améliorer la formation professionnelle de base, les possibilités de recyclage et de réinsertion profes-